



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un élevage de 80 500 emplacements pour les volailles, un stockage de 7 t de gaz naturel et un stockage de 3 020 m³ de fourrage situés sur le territoire de la commune de Auboncourt-Vauzelles (08270) présentée par l'EARL VAUZELLES

En application des dispositions du code de l'environnement et par arrêté préfectoral n° DDETSPP/2022-045 du 15 février 2022, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours ouvrés, du 14 mars au 12 avril 2022 inclus.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Michel ZGAJNAR, contrôleur territorial retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire-enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Auboncourt-Vauzelles.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Auboncourt-Vauzelles, aux jour et heures habituels d'ouverture au public (mercredi de 13h30 à 16h) et au cours des permanences du commissaire-enquêteur,

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique à la DDETSPP des Ardennes, service santé et protection animales, abattoirs et environnement, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (mardi 12 avril 2022 à 18h), formuler ses observations et propositions :

- par courrier postal au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur – EARL VAUZELLES – mairie – Place de la Mairie – 08270 Auboncourt-Vauzelles. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur en mairie de Auboncourt-Vauzelles aux jour et heures habituels d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à :

| | |
|-------------------------------------|--|
| À la mairie de Auboncourt-Vauzelles | - lundi 14 mars 2022 de 15h à 17h, - mercredi 23 mars 2022 de 15h à 17h, - samedi 2 avril 2022 de 9h à 11h, - mardi 12 avril 2022 de 15h à 18h. |
|-------------------------------------|--|

Des observations pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddetspp-spaae@ardennes.gouv.fr

Compte-tenu de la pandémie de COVID19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susvisé et à la DDETSPP des Ardennes, service santé et protection animales, abattoirs et environnement pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Etienne PAUBON, personne responsable du projet à l'adresse suivante : La Tuilerie, 08270 Auboncourt-Vauzelles (paubon.etienne@hotmail.fr) ou à la DDETSPP des Ardennes – service santé et protection animales, abattoirs et environnement, 18, Avenue François Mitterrand, 08000 Charleville-Mézières.

Pour le directeur départemental,
et par délégation,
Le directeur adjoint,

Signé : Sylvain Posière.